

**Rapport du Président**

Séance publique du  
vendredi 14 octobre 2016

**7<sup>ème</sup>Commission**  
N°CD-2016-4-7-1

**Service instructeur**

DECS - service archives, patrimoine et mémoire

**Service consulté**

**CONVENTION-TYPE POUR LE PRET DE DOCUMENTS D'ARCHIVES POUR DES  
EXPOSITIONS ORGANISEES PAR DES PARTENAIRES EXTERIEURS**

Résumé : Les Archives départementales du Haut-Rhin sont régulièrement sollicitées par des partenaires extérieurs pour le prêt de documents dans le cadre d'expositions temporaires. Ces prêts doivent faire l'objet de conventions. La validation d'une convention-type permettrait de simplifier la procédure de prêt.

Les fonds des Archives départementales sont connus des autres institutions patrimoniales locales et nationales et sont susceptibles de les intéresser pour la mise en place d'expositions thématiques. Ces opérations temporaires permettent à nos collections d'être valorisées à l'extérieur et mises en relations avec celles de nos partenaires culturels et ainsi d'être offertes au regard d'un public plus large.

Le prêt de ces documents d'archives est soumis à une procédure rigoureuse et jusqu'ici à la signature d'une convention spécifique pour chaque demande.

La mise en place d'une convention-type permettrait cependant de simplifier la procédure et de pouvoir répondre plus rapidement aux demandes. Ce document doit prendre en compte tous les cas de figure susceptibles de se présenter et rappeler les obligations de l'emprunteur. Pour ce faire, en plus de la liste des documents et de leurs valeurs d'assurance respectives, il est accompagné d'un guide des prescriptions techniques (annexe 2) relatif aux conditions de transport et d'exposition.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir délibérer sur cette proposition et, en cas d'accord de votre part, de m'autoriser à signer, avec les partenaires qui en feraient la demande, les conventions particulières sur la base de la convention-type de prêt ci-jointe.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN